



**CANADA SOCCER**  
**Barème des frais**

# COTISATIONS

## 1. FRAIS D'ADHÉSION

a) Chaque association membre	1 444,00 \$
b) Chaque membre associé	1 444,00 \$
c) Chaque membre du club professionnel	2 888,00 \$
d) Ligues opérant au Canada	
MLS	43,333,00 \$/club
CPL	28,888,00 \$/club
NSL	28,888,00 \$/club
Autres ligues transfrontalières (non professionnelles)	1 444,00 \$/club

## 2. FORMULE DE COTISATION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION MEMBRE<sup>1</sup>

### Formule de cotisation pour 2024

En plus des frais d'affiliation, les frais d'adhésion annuels pour les associations membres sont calculés grâce à une formule approuvée par résolution spéciale lors d'une assemblée des membres. La formule actuellement approuvée est: nombre total de joueurs inscrits de l'année en cours multiplié par 9,00 \$. Les frais sont payables en deux versements :

- Le premier versement est dû le 1<sup>er</sup> mai et sera calculé à 80 % des frais de l'année précédente.
- Le paiement final, dû le 1<sup>er</sup> novembre, est le total des frais de l'année en cours moins tout versement déjà effectué en mai

### Formule de cotisation pour 2025

En plus des frais d'affiliation, les frais d'adhésion annuels pour les associations membres sont calculés grâce à une formule approuvée par résolution spéciale lors d'une assemblée des membres. La formule actuellement approuvée est: nombre total de joueurs inscrits de l'année en cours multiplié par 13,00 \$. Les frais sont payables en deux versements :

- Le premier versement est dû le 1<sup>er</sup> mai et sera calculé à 80 % des frais de l'année précédente.
- Le paiement final, dû le 1<sup>er</sup> novembre, est le total des frais de l'année en cours moins tout versement déjà effectué en mai.

À partir de 2025, 0,50 \$ de chaque 1,00 \$ de cotisation soutiendra la Super Ligue du Nord 0,50 \$ de chaque 1,00 \$ de cotisation soutiendra les budgets de l'équipe nationale des jeunes.

## 3. FRAIS D'ARBITRE

- Arbitres de la FIFA/Arbitres assistants de la FIFA, Officiels de la liste nationale,

---

<sup>1</sup> Revised 11 Octobre 2024

examineurs nationaux, instructeurs nationaux des arbitres : **100,00 \$**

#### **4. ATELIERS D'ARBITRAGE**

- a) Provincial seulement **50 % des frais de l'atelier**

#### **5. RÉINTÉGRATIONS**

- a) Toutes les demandes de réintégration doivent être faites par l'intermédiaire de l'association provinciale/territoriale auprès de laquelle le joueur est inscrit et soumises à Canada Soccer. **500,00 \$**

#### **6. APPELS**

- a) Un chèque certifié ou un mandat-poste à envoyer à CSA par le demandeur. **1 500,00 \$ + frais**

#### **7. DEMANDE DE VOYAGE**

- a) Pour toutes les équipes qui demandent un voyage à l'extérieur du Canada (sauf aux États-Unis) **100,00 \$**

#### **8. DEMANDE DE SANCTION POUR MATCHS HORS CONCOURS**

- a) Frais d'inscription **100,00 \$**  
b) Cautionnement de performance du promoteur **25 000,00 \$**  
c) Les frais de sanction pour les matchs hors concours impliquant des *équipes étrangères* sont :  
i. Parties impliquant un club professionnel en tant que membre en % des recettes brutes de l'entrée (taxes incluses) **2.5 %**  
ii. Parties impliquant un club professionnel en tant que non membre en % des recettes brutes de l'entrée taxes incluses) **5.0 %**

#### **9. TOURNOIS AMICAUX CLUBS AMATEURS INTERNATIONAUX**

- a) Frais administratifs **100,00 \$**

#### **10. FACTURES IMPAYÉES**

- a) 3 % d'intérêt par an appliqué aux montants à percevoir en cours et à toutes les factures de plus de 30 jours. Aucun intérêt ne sera facturé si le paiement est reçu dans les 30 jours suivant la date de la facture.
- b) Le paiement des frais de voyage pour les championnats nationaux des clubs doit être reçu dès réception de la facture (7 jours de grâce accordés).